NOTICE D'AIDE A L'UTILISATION DU FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

Cette notice vise à faciliter le remplissage du formulaire auquel elle est jointe. Elle donne le mode d'emploi du formulaire, rappelle la réglementation, les coordonnés des correspondants Natura 2000 et fournit les liens d'accès à l'information.

I MODE D'EMPLOI

	Rubriques de la demande	Comment remplir le formulaire ?
PRESENTATION SIMPLIFIEE DU PROJET	Nom et prénom du demandeur	Veuillez mentionner les nom et prénom du porteur de projet ou la raison sociale de l'organisme demandeur (en lettres majuscules)
	Adresse	Précisez le lieudit, le code postal et la commune de résidence du demandeur
	Nature et localisation du projet (libellé)	Pour la nature, précisez sommairement le caractère du projet en précisant s'il s'agit de travaux (Ex: création ou extension d'un bâtiment), d'ouvrages (Ex: installation d'une passerelle) ou d'activités (Ex: organisation d'une course d'endurance). Mentionnez le lieudit, le code postal et la commune sur laquelle se situe le projet (peut-être différente de l'adresse du demandeur) Joindre un extrait de carte IGN au 1/25 000 localisant le projet plus un plan à l'échelle du cadastre pour les travaux ou ouvrages
	Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000	Vous allez positionner votre projet à l'intérieur ou à proximité des sites Natura 2000 les plus proches. Cartographie accessible à l'adresse: http://www.cantal.gouv.fr/le-portail-cartographique-r724.html
	Le projet se situe-t-il à l'intérieur d'un ou plusieurs sites Nom du (des) site (s) Numéro du (des) site (s) : FR83	Grâce aux renseignements recueillis, auprès de l'une ou de l'autre des structures énumérées dans cette notice, notamment l'interface cartographique de la DDT ou de la DREAL, vous pouvez déterminer si votre projet est situé à l'intérieur ou non d'un ou plusieurs sites Natura 2000 et renseignez le (s) nom (s) et le (s) numéro (s) de celui ou ceux-ci..
	Le projet se situe-t-il à proximité d'un ou plusieurs site(s)	Il se peut que le projet ne soit pas directement situé en site Natura 2000, mais se trouve à proximité d'un site ou, de par sa nature, puisse avoir un impact sur un ou plusieurs sites même éloignés.
	Distance du site le plus proche	Après avoir localisé ce ou ces sites Natura 2000, vous pouvez estimer de manière approximative cette distance à l'aide de carte IGN au 1/25 000ème par exemple.
	Nom (s) du ou des sites Numéro (s) du ou des sites: FR83	Comme précédemment, portez ici les noms et numéros du ou des sites concernés.
	Listez les habitats et les espèces emblématiques, d'intérêt communautaire ou prioritaire, présents sur le ou les sites, en regard des enjeux du (des) document(s) d'objectifs	Ces informations figurent sur les documents d'objectifs mis à votre disposition par : ➢ les structures animatrices des sites concernés ➢ le site de la DREAL ➢ les mairies des communes localisées dans le site. ➢ le lien suivant : http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/docobs-dans-le-cantal-r342.html Ces informations sont résumées sur une fiche de synthèse du site Natura 2000 en appui à la rédaction de l'évaluation des incidences (a télécharger dans le tableau suivant : http://www.cantal.gouv.fr/les-sites-dans-le-cantal-r699.html Si le tableau proposé sur le formulaire s'avère insuffisant, la liste peut être prolongée sur une feuille annexe agrafée à celui-ci
	Nom et N° du site	A compléter pour situer les espèces et les habitats
	Nom commun de l'habitat ou de l'espèce Code de l'habitat	A l'aide du document d'objectif(s) ou de la fiche de synthèse, énumérez les noms des principaux habitats ou espèces prioritaires ou d'intérêt communautaire présents dans le site.http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/docobs-dans-le-cantal-r342.html
	Localisation	Indiquez si les habitats et espèces cités ci dessus sont effectivement présents dans l'environnement immédiat du projet en vous aidant des données du document d'objectifs ou en prenant contact avec les correspondants.
EFFETS ET INCIDENCES	Description des travaux, ouvrage(s) ou activité(s) généré(s)	Décrivez de la manière la plus précise possible, la nature de votre projet en renseignant notamment cette rubrique et les suivantes.
	Le projet a-t-il des incidences (effets) sur les habitats et/ou les espèces	Ces incidences peuvent être temporaires, permanentes, directes ou indirectes ou cumulées. Pour ce dernier point, vous devez évaluer les effets conjugués de votre projet ou activité avec les autres projets que vous avez déjà mis en œuvre ou mettez en œuvre concomitamment à celui faisant l'objet de la présente évaluation. En fonction de votre analyse appuyée sur les cartes et orientations figurant dans les documents d'objectifs, complétez les rubriques du paragraphe II 2
	Le projet intègre-t-il des mesures permettant : … **D'éviter** les incidences **De limiter** les incidences	Si dans les rubriques précédentes, vous avez identifié des effets du projet sur l'environnement, vous devez vous efforcer à l'aide des rubriques suivantes de prévoir des mesures visant à éviter ou limiter ces incidences, sinon vous cochez : « sans objet »

II LES CONTACTS

Direction départementale des territoires du Cantal (DDT)

Patrick LALO	(Chef de l'unité Nature et Biodiversité)	tél 04 63 27 66 65	mail : patrick.lalo@cantal.gouv.fr
Philippe LACOMBE	(Agent unité Nature et Biodiversité, en charge des avis pour les manifestations sportives)	tél 04 63 27 66 16	mail : philippe.lacombe@cantal.gouv.fr
Béatrice JOUBERT	(Agent unité Nature et Biodiversité) chargée de mission biodiversité et Natura 2000	tél 04 63 27 66 21	mail : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr
Patrick EVEILLARD	(Chef de l'unité « urbanisme »)	tél 04 63 27 67 26	mail : patrick.eveillard@cantal.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne (DREAL)

Pierre TABOURIN	(sites non forestiers Natura 2000)	tél 04 73 17 37 66	mail : pierre.tabourin@developpement-durable.gouv.fr
Sylvain MARSY	(sites forestiers Natura 2000)	tél 04 73 17 37 84	mail : sylvain.marsy@developpement-durable.gouv.fr
Pascal MARTIN	(évaluation environnementale)	tél 04 73 17 37 46	mail : pascal.martin@developpement-durable.gouv.fr

III Rappel des liens utiles :

Le réseau Natura 2000 :
http://www.natura2000.fr/
http://www.espaces-naturels.fr/natura_2000
Les documents d'objectifs des sites Natura 2000 :
http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/docobs-dans-le-cantal-r342.html

IV Les structures animatrices

Code du site	Nom du site	Structure animatrice	Correspondant
FR8301039	Artense	PNR des Volcans d'Auvergne	Aimie Bley (04 71 20 22 10) Luc BELENGUIER (04.73.65.64.12)
FR8301069	Aubrac	CEN Auvergne	François PUECH (04.71.20.77.20)
FR8301041	Cézallier	PNR des Volcans d'Auvergne	Aimie Bley (04 71 20 22 10) Luc BELENGUIER (04.73.65.64.12)
FR8301065	Coteaux thermophiles de la région de Maurs	CPIE de Haute-Auvergne	Marie LOUVRADOUX (04 .71.48.49.09)
FR8301061	Coteaux de Raulhac et Cros-de-Ronesque	CPIE de Haute-Auvergne	Marie LOUVRADOUX (04 .71.48.49.09)
FR8302016	Gîtes à chauves-souris site de Compaing	CEN Auvergne	François PUECH (04.71.20.77.20)
FR8302019	Gîtes à chauves-souris site de la Coste	CEN Auvergne	François PUECH (04.71.20.77.20)
FR8302015	Gîtes à chauves-souris site de Grivaldes	Alter-eco	Joel BEC (06.22.32.35.95)
FR8302017	Gîtes à chauves-souris site de Palmont	CEN Auvergne	François PUECH (04.71.20.77.20)
FR8302014	Gîtes à chauves-souris site de Teissières	Alter-eco	Joel BEC (06.22.32.35.95)
FR8302018	Gîtes à chauves-souris site de Salins	CEN Auvergne	François PUECH (04.71.20.28.86)
FR8301057	Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène	ONF	Thomas DARNIS (04.71.64.45.04)
FR8301068	Gorges de la Rhue	ONF	Thomas DARNIS (04.71.64.45.04)
FR7300874	Haute Vallée du Lot	RURAL CONCEPT	(05 65 73 76 84)
FR8302003	Marais de Cassan et de Prentegarde	CEN Auvergne	François PUECH (04.71.20.77.20)
FR8301055	Massif Cantalien	PNR des Volcans d'Auvergne	Luc BELENGUIER (04.73.65.64.12)
FR8301096	Sites linéaires : rivières à écrevisses à pattes blanches	DDT Cantal	Béatrice JOUBERT (04.63.27.66.21)
FR8301095	Sites linéaires : lacs et rivières à loutres		
FR8301094	Sites linaires : rivières à moules perlières		
FR8301070	Sommets du Nord Margeride	SMAT Haut-Allier	David OLAGNOL (04.71.77.28.30)
FR8301056	Tourbières et zones humides du Nord Est Cantal	PNR des Volcans d'Auvergne	Luc BELENGUIER (04.73.65.64.12)
FR8300900	Vallée de la Cère et tributaires	Opérateur : EPIDOR	Frédéric MOINOT
FR8301067	Vallées et gîtes de la Sianne et du bas Alagnon	SMAT Haut-Allier	David OLAGNOL (04.71.77.28.30)
FR8301059	Zones humides de la Planèze de Saint-Flour	LPO	Sabine BOURSANGE (04.71.20.77.20)
FR8301060	région de Riom-es-Montagnes	PNR des Volcans d'Auvergne	Aimie Bley (04 71 20 22 10) Luc BELENGUIER (04.73.65.64.12)
FR7412001	ZPS Gorges de la Dordogne	LPO côté Cantal	Sabine BOURSANGE (04.71.20.77.20)
FR8312010	ZPS Gorges de la Truyère	Pays de Pierrefort Neuvéglise	Céline TALON (04.71.23.23.54)
FR8310066	ZPS Monts et Plomb du Cantal	PNR des Volcans d'Auvergne	Aimie Bley (04 71 20 22 10) Luc BELENGUIER (04.73.65.64.12)
FR8312005	ZPS Planèze de Saint-Flour	Animateur : LPO	Sabine BOURSANGE (04.71.20.77.20)

V RÉGLEMENTATION APPLICALBLE AUX DOSSIERS D'ÉVALUATIONS NON SIMPLIFIÉES.

Art. R. 414-23. − Le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi, s'il s'agit d'un document de planification, par la personne publique responsable de son élaboration, s'il s'agit d'un programme, d'un projet ou d'une intervention, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire, enfin, s'il s'agit d'une manifestation, par l'organisateur.

« Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence».

« I. – Le dossier comprend dans tous les cas :

« 1o Une présentation simplifiée du document de planification ou une description du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ;
Lorsque des travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ;

« 2o Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ; Dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du document de planification ou du programme, projet, manifestation ou intervention, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.

« II. – Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le document de planification, le programme ou le projet, la manifestation ou l'intervention peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres documents de planification ou d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions dont est responsable l'autorité chargée d'approuver le document de planification, le maître d'ouvrage, le pétitionnaire ou l'organisateur, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

« III. – S'il résulte de l'analyse mentionnée au II que le document de planification ou le programme, projet, manifestation ou intervention peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables.

« IV. – Lorsque, malgré les mesures prévues au III, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre :

« 1o La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier l'approbation du document de planification ou la réalisation du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, dans les conditions prévues aux VII et VIII de l'article L. 414-4 ;

« 2o La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au III ci-dessus ne peuvent supprimer. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont mises en place selon un calendrier permettant d'assurer une continuité dans les capacités du réseau Natura 2000 à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces. Lorsque ces mesures compensatoires sont fractionnées dans le temps et dans l'espace, elles résultent d'une approche d'ensemble, permettant d'assurer cette continuité ;

« 3o L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées, pour les documents de planification, par l'autorité chargée de leur approbation, pour les programmes, projets et interventions, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire, bénéficiaire, pour les manifestations, par l'organisateur bénéficiaire.